

Les Échos Lauranais

MAI 2011



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

Après un long travail parlementaire, la loi du 16 décembre portant sur la Réforme des collectivités territoriales a été publiée. Cette loi prévoit notamment :

- la création de Conseillers territoriaux remplaçant les Conseillers généraux et les Conseillers régionaux,
- la rationalisation des périmètres des communautés existantes avec les schémas départementaux de coopération intercommunale, les fusions de communautés, la réduction du nombre de syndicats intercommunaux, le renforcement des mutualisations entre communautés et entre communes membres.
- la modification de l'élection municipale en limitant le principe du panachage aux petites communes (moins de 500 habitants) et en organisant le « fléchage » des délégués communautaires.

Tout au long du travail parlementaire, les élus du territoire du Haut-Minervois ont suivi les débats avec attention : rencontres avec nos députés et sénateurs, participation aux forums et colloques, ...

Ce projet de loi que nous avons combattu et tenté d'infléchir, est devenu la loi de la République. Elle s'impose à nous jusqu'à ce qu'une nouvelle loi vienne l'amender ou la supprimer.

Notre démarche vise à rechercher, dans les nombreuses dispositions qui sont proposées, celles qui pourraient améliorer le sort de nos populations.

Il est évident que dans les années qui viennent, l'État, quelle que soit la majorité en charge de la politique nationale, mettra de moins en moins « la main à la poche ». Si nous voulons continuer à apporter les services aux habitants de notre territoire et pourquoi pas à les améliorer, il faut que nous disposions de la capacité financière de le faire.

Notre Communauté de 14 000 habitants, privée du bénéfice de la Taxe professionnelle, est vite apparue comme insuffisante. Nous avons décidé, avec les Communautés du Piémont d'Alaric (Capendu) et du Minervois (Olonzac) de mener une étude pour tenter de construire ensemble un territoire rural plus vaste : le « grand » Minervois.

Dans le même temps, l'Agglomération du Carcassonnais nous a proposé une étude, qu'elle a financée elle-même, pour réfléchir à un regroupement plus vaste avec les communautés rurales qui l'entourent.

Les deux études sont terminées, les résultats nous parviennent alors que, de son côté, Madame le Préfet s'appête à publier le schéma qu'elle a réalisé avec l'aide des services de l'État. Nous sommes maintenant à l'heure des discussions, devant un choix que devront faire, en toute connaissance de cause, les conseils municipaux de nos communes.

Jean Loubat, Maire de Laure

■ PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET FEUX DE FORÊTS ■

Devoirs et obligations : Afin de se prémunir des feux de forêts et incendies, il est impératif de réaliser un entretien de son terrain. La législation vous y oblige.

Le débroussaillage doit être terminé avant le 30 Juin.

Les propriétaires sont tenus d'effectuer les travaux de débroussaillage comme le précise l'article du code forestier L 321-5-3-1.

Définition selon les textes de loi : En référence à l'article L321-5-3 du code forestier, modifié par la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 - art. 33 JORF 11 juillet 2001.

« Pour l'application du présent titre, on entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités d'application du présent article en tenant compte des particularités de chaque massif ».

Vous trouverez ci-après les détails des dimensions de terrains à débroussailler résumée sur ce schéma :

En bref : la zone à débroussailler s'étend sur un rayon de 50 mètres autour des constructions, chantiers travaux, et installations de toute nature ainsi que sur une bande de 10 mètres de part et d'autres de l'emprise des voies privées donnant accès à ces constructions.

Attention : il s'agit d'un débroussaillage et d'un maintien en l'état débroussaillé pour ces zones.

Nota bene : Les travaux de débroussaillage sont à la charge du propriétaire de la construction ou voie d'accès concernées, y compris si la zone dépasse les limites de son terrain.

En cas d'infraction : Dans le cas où les services compétents constatent la défaillance du propriétaire face à ces obligations, il lui est adressé un avertissement écrit. Si dans un délai de deux mois, rien n'a changé, un procès verbal peut être dressé et la commune peut pourvoir d'office aux travaux nécessaires au respect de

cette loi et en faire supporter les charges au propriétaire concerné.



■ OPÉRATION BRIOCHES

Cette année encore, l'opération « brioche » au profit de l'AFDAIM s'est terminée par la vente de 198 brioches, ce qui s'est traduit par un bénéfice net au profit de cette association, de 990 euros.

■ ENSEIGNANT EN RENFORT À L'ÉCOLE

Face aux augmentations d'effectif de notre école, les parents d'élèves, les enseignants et les élus municipaux viennent d'obtenir la mise en place d'un enseignant supplémentaire, pour 4 matinées par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

■ PERMIS DE CONDUIRE « PIÉTONS »

La remise du permis de conduire « piétons » aux élèves de M. Gabaldon et Mme Soler est prévue vendredi 13 mai à 15 h 30 au foyer de Laure. Elle concerne 44 élèves qui ont été sensibilisés aux problématiques de la circulation piétonne, avec ses droits et devoirs.

■ CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le Conseil Général reconduit l'opération « AUDE FLEURIE ». Si vous estimez que votre jardin, ou votre résidence sont particulièrement bien fleuris, vous pouvez

concourir en venant retirer à la mairie un bulletin d'inscription, de façon à le retourner avant le 16 mai au Comité départemental du Tourisme du Conseil général.

■ FÊTE DU JEU

Les 9 Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) et les deux points multimédias du Haut-Minervois organisent La Fête du Jeu. Cette manifestation se déroulera le 25 mai, à Laure, au foyer et au stade municipal qui seront pris d'assaut par de nombreux enfants.

■ CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

Les ACPG et le Conseil municipal invitent la population à participer à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 Mai 1945. Rendez-vous devant la mairie à 11 h 30. Déroulement : défilé vers le monument aux morts, cérémonie et vin d'honneur au foyer suivi du repas fraternel.

■ NOUVEAUX RÉSIDENTS À LAURE

Il s'agit d'un couple de cygne venu agrémenter notre lac, en espérant que la cohabitation avec les canards se passera bien. Il est demandé à tous de se contenter de les admirer sans les déranger.

AGENDA

PRINTEMPS DE LAURE 7 ET 8 MAI

Nous vous rappelons les dates à retenir pour cette manifestation : samedi 7 et dimanche 8 mai. Animations, conférence, musique, et dégustations seront au programme que vous pourrez retrouver affiché dans les commerces du village et sur le site de notre commune : www.laure-minervois.fr.

COLLECTIF GAZ DE SCHISTE AUDE HÉRAULT

Réunion d'information sur les risques liés à l'exploitation du gaz de schiste mercredi 4 mai à 20h salle polyvalente d'Olonzac avec projection d'extraits du film Gasland.

CLUB DE BOULES

Assemblée générale du club vendredi 13 mai à 20 h 30 a la maison des associations, afin de préparer la saison d'été. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

VIDE-GRENIER - FOIRE ARTISANALE DE PRINTEMPS DIMANCHE 29 MAI

Organisé par le Rugby Féminin Laure XIII. Renseignements 06 43 28 55 72 HR.

FINANCES PUBLIQUES

Les résultats de l'exercice comptable 2010 clôturé le 31/01/2011 confirment la tendance constatée et annoncée lors de la présentation des vœux à la population le 7 janvier 2011.

BUDGET PRINCIPAL

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 1 124 943 € pour 886 336 € de dépenses soit un excédent annuel de 238 607 €.

La section d'investissement enregistre 451 144 € de recettes pour 345 110 € de dépenses soit un excédent de 106 034 €.

Après intégration des résultats reportés de 2009 nous disposerons, au budget 2011 après affectation d'une somme de 204 834 € en investissement, d'un excédent de fonctionnement de 170 055 €.

L'encours de la dette s'élève à 607 212 €, notre trésorerie présente un solde de 427 943 € au 31/12/2010.

La capacité d'autofinancement qui retrace la bonne santé d'une collectivité a progressé.

La CAF brute est passée de 46 611 € en 2007 à 238 607 € en 2010.

La CAF nette négative en 2007 est passée à 166 705 €.

Les résultats 2010 sont très encourageants et nous confortent dans la pérennité des principes définis lors des précédents budgets.

La rigueur dans la gestion matérialisée par une instruction sur la dépense publique a été respectée par tous ceux qui avaient délégation en matière d'engagement de la dépense.

La pratique des travaux en régie qui permet de valoriser le travail des agents et de récupérer la TVA sur les fournitures doit être poursuivie et développée.

Ces constats nous permettent de travailler plus sereinement à l'élaboration d'un budget 2011 plus ambitieux dans sa politique d'investissement.

L'année 2010 restera marquée par des travaux sur :

- Les bâtiments : Église, Écoles, Foyer, Boucherie, Dojo, Appartements.
- Les réseaux : Voirie, Éclairage public, Électrification, Sonorisation.
- Des acquisitions : Matériel, Mobilier, Terrain

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Ce service étant affermé auprès de la compagnie Lyonnaise des Eaux, les opérations de fonctionnement sont limitées : 9 318 € de dépenses pour 25 745 € de recettes soit un excédent 2010 de 16 427 €, ce qui nous donne un excédent cumulé de 54 460 €.

La section d'investissement enregistre 9 455 € de dépenses pour 3 884 € de recettes. L'excédent cumulé de 2010 compte tenu du déficit 2009 de 5 571 € s'élève à 32 813 €.

Nous retiendrons pour 2010 la programmation de travaux AEP sur le Tinal d'Abrens pour un montant de 78 400 € entièrement financés sur les fonds propres du budget.

BUDGET CCAS

Très peu de mouvements comptables sur ce budget qui présente au 31/12/2010 un excédent de fonctionnement cumulé de 1 838 €.

Toutefois nous notons une activité importante en direction des personnes ayant demandé leur recensement dans le cadre du plan d'alerte d'urgence départemental lors des deux épisodes neigeux de l'hiver 2010.

Les membres du CCAS ont également joué les Pères-Noël en rendant visite à nos aînés dans les diverses maisons de retraite où ils sont accueillis.

Les budgets 2011 votés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 20 avril 2011 seront évoqués dans les échos du mois de juin 2011.

L'Adjoint aux Finances E. RAGGINI

PS : Les sommes indiquées ont été arrondies à l'euro.